



Rapport financier annuel

Au 31 mars 2023



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2022-2023

Période du 1^{er} avril au 31 mars 2023

Une croissance de l'activité malgré la baisse de la consommation

Le chiffre d'affaires du Groupe est en forte progression en 2022/2023 (+16 %) et atteint 6 917 K€.

Le chiffre d'affaires est supérieur à 2021/2022 sur chaque trimestre

- Sur le 1^{er} trimestre, l'évolution du CA est de +25% ;
- Sur le 2^{ème} trimestre, +16% ;
- Sur le 3^{ème} trimestre, +8% ;
- Et sur le dernier trimestre +29%.
-

Notre chiffre d'affaires se décompose de la façon suivante :

- 30% en début d'année ;
- 28% en période estivale ;
- 42% en fin d'année.

Cette accélération est essentiellement due à l'élargissement de notre gamme frais chez les enseignes existantes et notre référencement national en complémentaire dans la Grande Distribution française.

Changement de dénomination et réorganisation du groupe

En juin 2022, la société a changé sa dénomination sociale et est devenue **ALGREEN**.

A la suite de cela, elle a réalisé l'apport de sa branche complète d'activité, à savoir l'activité de distribution de produits et concepts se rattachant à la marque « Les Toques Blanches du monde » à la société nouvellement créée en avril 2022, Les Toques Blanches du Monde.

Cette opération nous permet de dissocier l'activité financière de l'activité commerciale.

Rapprochement capitalistique avec NAKA

Également en juin 2022, la société s'est rapprochée de NAKA, société ayant pour activité la production et la distribution de boissons pétillantes à base de CBD en grande distribution sur le territoire européen, à hauteur de 51%.

Aujourd'hui le groupe se compose de la manière suivante :

- La maison mère : ALGREEN
- Filiales :
 - Les Toques Blanches du Monde détenu à 100%
 - UFF Villefranche détenu à 100%
 - Naka détenu à 51%

Une croissance de l'activité ainsi que le contrôle des différentes charges confirment la stratégie adoptée par le groupe Algreen, un modèle économique viable.

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Exercice de 12 mois		Exercice de 15 mois		Variation	
	31/03/2023	% CA	31/03/2022	% CA		
Chiffre d'affaires	6 917	100%	5 979	100%	938	16%
Autres produits d'exploitation	86	1%	181	3%	-95	-53%
Achats consommés	-6 840	99%	-6 532	109%	-308	5%
Charges de personnel	-1 311	19%	-1 371	23%	59	-4%
Autres charges d'exploitation	-12	0%	-1	0%	-12	N/S
Impôts et taxes	-35	1%	-33	1%	-2	6%
Excédent Brut d'Exploitation	-1 196	17%	-1 761	29%	565	-32%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-204	3%	-151	3%	-53	35%
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-1 399	20%	-1 912	32%	513	-27%
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	0	0%	0	0%	0	
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-1 399	20%	-1 912	32%	513	-27%
Charges et produits financiers	-9 911	143%	-251	4%	-9 660	3849%
Charges et produits exceptionnelles	-6	0%	-633	11%	627	-99%
Impôts sur les résultats	186	3%	-38	1%	224	-589%
Résultat net des sociétés intégrées	-11 130	161%	-2 834	47%	-8 296	293%
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	0	0%	0	0%	0	
Résultat net de l'ensemble consolidé	-11 134	161%	-2 834	47%	-8 300	293%
Intérêts minoritaires	110	2%	0	0%	110	
Résultat net - part du groupe	-11 020	159%	-2 834	47%	-8 186	289%

Commentaires sur la formation du résultat net :

Le chiffre d'affaires sur l'année écoulé est de 6 917 k€ contre 5 979 k€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de 16% (938 k€).

Les achats consommés sont en légère hausse de 5% mais ne font plus que 99% du chiffre d'affaires contre 109% sur N-1. Cela est dû essentiellement à une optimisation du transport et des différents coûts liés à l'activité.

Les charges de personnel sont en baisse de 4% et ne représentent plus que 19% du chiffre d'affaires au lieu de 23% sur N-1. Nous avons stabilisé notre effectif, qui nous a permis de réduire ce poste.

Cette amélioration de la marge combinée à la stabilité des charges externes et des charges de personnels permet de dégager un EBE de -1 195 k€ contre -1 761 k€ sur N-1 soit une progression de 565 k€ (+32%).

L'EBIT atteint - 1 399 k€ soit une diminution de 513 k€ par rapport à N-1.

Le résultat financier s'est dégradé sur l'année à -9 911 k€ par l'effet des coûts inhérents au financement du BFR. Ces différentes charges financières sont dues à la conversion des OCEANE en actions. Etant donné que le cours de bourse était inférieur au nominal du capital social, la société a subi 9 444 k€ de charges financières supplémentaires.

Les comptes consolidés de l'ensemble des sociétés ont un résultat part de groupe de -11 020 k€ pour l'exercice contre 2 834 k€ sur N-1 soit une dégradation du résultat de 289%.

Détail du bilan combiné

En milliers d'euros			31/03/2023	31/03/2022
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Immobilisations incorporelles	10 021	(545)	9 477	971
<i>Dont écart d'acquisition</i>	9 352	-	9 352	864
Immobilisations corporelles	1 608	(1 062)	546	249
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Immobilisations financières	100	-	100	83
Actif immobilisé	11 730	(1 607)	10 123	1 302
Stocks et en-cours	760	-	760	545
Clients et comptes rattachés	1 176	(37)	1 139	1 010
Autres créances et comptes de régularisation	1 854	-	1 854	1 487
Valeurs mobilières de placement	26	-	26	24
Disponibilités	686	-	686	358
Actif circulant	4 501	(37)	4 464	3 424
TOTAL DE L'ACTIF	16 232	(1 644)	14 588	4 726

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2023	31/03/2022
Capital social	14 944	1 980
Primes d'émission	2 617	928
Réserves et résultat consolidés	(11 339)	(3 938)
Autres	-	-
Total des capitaux propres part du groupe	6 222	(1 030)
Intérêts minoritaires	65	-
Provisions pour risques et charges	-	-
Emprunts et dettes financières	7 050	4 431
Fournisseurs et comptes rattachés	974	1 049
Autres dettes et Comptes de régularisation	277	277
Total des Dettes	8 301	5 756
TOTAL DU PASSIF	14 588	4 726

L'actif immobilisé est de 11 730 k€.

Les stocks ont augmenté de 215 k€, les créances clients ont augmenté de 129 K€, au vu de la croissance du chiffre d'affaires.

Au 31 mars 2023, le Groupe dispose d'une trésorerie de 686 k€. A titre informatif, la société a la possibilité de tirer sur les contrats :

- Des OCEANE : 1 090 000 €
- Des Green Bonds : 1 500 000€

Les capitaux propres consolidés sont positifs. Ils s'élèvent à 6 222 k€.

Les dettes financières sont de 7 050 k€ dont

- 5 413 k€ d'emprunts obligataires (900 k€ d'OCABSA, 3 510 k€ d'OCEANE et 1 003 k€ de Green Bonds)
- 1 595 k€ Emprunt auprès d'établissement de crédit.

Les dettes fournisseurs diminuent de 75 k€ et les autres dettes sont stabilisés par rapport à N-1

Le Groupe a réussi à réduire sa perte d'exploitation de plus de 27% par rapport à N-1, le modèle qu'elle a mis en place sur 2022 commence à porter ses fruits sur le modèle économique. Cependant le financement utilisé par la structure pénalise énormément le résultat net de l'entreprise.



Compte social annuel ALGREEN

Au 31 mars 2023



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2023 12			Exercice N-1 31/03/2022 15	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	201 620	201 620		7 230	-7 230	-100.00
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires				54 017	-54 017	-100.00
	Fonds commercial (1)				14 822	-14 822	-100.00
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	806	45	761	134 971	-134 210	-99.44
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	11 759 961		11 759 961	2 107 592	9 652 370	457.98	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	46 510		46 510	44 530	1 979	4.45	
Prêts							
Autres immobilisations financières	3 400		3 400	34 661	-31 261	-90.19	
Total II	12 012 297	201 665	11 810 632	2 397 823	9 412 809	392.56	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements				79 633	-79 633	-100.00
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises				122 697	-122 697	-100.00
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 595		1 595	652 281	-650 686	-99.76
	Autres créances	864 000		864 000	240 958	623 042	258.57
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	455 368		455 368	332 515	122 853	36.95	
Charges constatées d'avance (3)	21 802		21 802	45 540	-23 737	-52.12	
Total III	1 342 765		1 342 765	1 473 623	-130 858	-8.88	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)	42 000		42 000	50 000	-8 000	-16.00
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	13 397 062	201 665	13 195 397	3 921 447	9 273 950	236.49	

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/03/2023 12	31/03/2022 15	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 14 943 947)	14 943 947	1 979 675	12 964 272	654.87
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 616 502	928 181	1 688 321	181.90
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	500	500		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	6 555	6 555		
	Report à nouveau		-1 182 322	1 182 322	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-10 561 740	-2 463 880	-8 097 859	-328.66
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	36 964	15 446	21 518	139.31	
Total I	7 042 728	-715 846	7 758 574	NS	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles	5 413 463	1 992 500	3 420 963	171.69
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	547 649	1 978 517	-1 430 868	-72.32
	Concours bancaires courants	500	450	50	11.11
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142 198	581 868	-439 670	-75.56
	Dettes fiscales et sociales	48 859	81 254	-32 395	-39.87
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		2 703	-2 703	-100.00	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	6 152 670	4 637 293	1 515 377	32.68
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		13 195 397	3 921 447	9 273 950	236.49

(1) Dettes et produits constatés d'avance à noter d'un an

5 623 460

2 797 631

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2023 12			Exercice N-1 31/03/2022 15	Ecart N / N-1 *	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises				2 601 537	-2 081 230	-100.00
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 329		1 329	16 844	-12 146	-90.13
Chiffre d'affaires NET	1 329		1 329	2 618 381	-2 093 375	-99.94
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				28 264	-22 611	-100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				36 293	-29 035	-100.00
Autres produits			9	769	-606	-98.58
Total des Produits d'exploitation (I)			1 338	2 683 707	-2 145 628	-99.94
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises				1 651 955	-1 321 564	-100.00
Variation de stock (marchandises)				158 916	-127 133	-100.00
Achats de matières premières et autres approvisionnements				3 514	-2 811	-100.00
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				4 441	-3 552	-100.00
Autres achats et charges externes *			442 715	1 393 013	-671 695	-60.27
Impôts, taxes et versements assimilés			4 791	18 303	-9 851	-67.28
Salaires et traitements			140 661	683 637	-406 248	-74.28
Charges sociales			54 718	248 643	-144 197	-72.49
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			7 275	176 776	-134 145	-94.86
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			10	688	-540	-98.14
Total des Charges d'exploitation (II)			650 171	4 339 886	-2 821 738	-81.27
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-648 833	-1 656 179	676 111	51.03
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

* Proportion de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits affiliés à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affiliées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/03/2023	12	31/03/2022	15
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	30	4 822	-3 828	-99.22
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	30	4 822	-3 828	-99.22
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	30 000	37 500		
Intérêts et charges assimilées (4)	9 861 419	205 355	9 697 135	NS
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	9 891 419	242 855	9 697 135	NS
2. Résultat financier (V-VI)	-9 891 389	-238 032	-9 700 963	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-10 540 222	-1 894 211	-9 024 853	-595.55
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 263	-1 810	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		18 100	-14 480	-100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		20 363	-16 290	-100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		471 163	-376 931	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		103 423	-82 738	-100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	21 518	15 446	9 161	74.14
Total VIII	21 518	590 032	-450 507	-95.44
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-21 518	-569 669	434 217	95.28
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 368	2 708 892	-2 165 746	-99.94
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 563 108	5 172 773	6 424 890	155.26
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-10 561 740	-2 463 880	-8 590 635	-435.83



ANNEXE du 01/04/2022 au 30/09/2022



ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Le total du bilan avant répartition de l'exercice est de 13 195 397.24 Euros . Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 329.49 Euros, dégage un déficit de -10 561 739.52 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- La société a procédé à l'apport partiel de l'activité d'exploitation de la marque "les toques blanches du monde" à la société Les toques blanches du monde SAS, siren 912 858 008 RCS Lyon.

Cet apport a été réalisé en contrepartie de 100% des actions de cette société sous le régime de faveur.

Le montant net de l'actif apporté s'établit à : 1 293 695€,

Le montant du passif apporté s'établit à : 963 801€,

Soit un actif net de 329 894€.

- la société a procédé aux opérations suivantes concernant le capital social:

. à une réduction de la valeur nominale des parts sociales pour apurement des pertes antérieures

. à une augmentation de capital par apport de titres d'une filiale

. à une nouvelle réduction de la valeur nominale des parts sociales suivie d'une augmentation de capital

. à la conversion d'obligations en actions nouvelles

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société a procédé à de nouvelles augmentations de capital par conversion d'obligations en avril 2023 pour 179 499 997 actions d'une valeur nominale de 0.0101€, soit 1 812 950€.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	201 620	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	138 373	
Installations générales agencements aménagements divers		154 997	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		93 729	806
	TOTAL	248 726	806
Autres participations		2 107 592	9 652 369
Autres titres immobilisés		44 530	1 979
Prêts, autres immobilisations financières		34 661	3 400
	TOTAL	2 186 783	9 657 748
	TOTAL GENERAL	2 775 502	9 658 554

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			201 620	201 620
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		138 373		
Installations générales agencements aménagements divers		154 997		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		93 729	806	806
TOTAL		248 726	806	806
Autres participations		-1	11 759 961	11 759 961
Autres titres immobilisés		-0	46 510	46 510
Prêts, autres immobilisations financières		34 661	3 400	3 400
TOTAL		34 660	11 809 871	11 809 871
TOTAL GENERAL		421 759	12 012 297	12 012 297

Les cessions proviennent de l'opération d'Apport partiel d'actif.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	194 390	7 230	-0	201 620
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	69 534		69 534	
Installations générales agencements aménagements divers	71 436		71 436	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	42 318	45	42 318	45
TOTAL	113 755	45	113 755	45
TOTAL GENERAL	377 678	7 275	183 288	201 665

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	7 230				
Matériel de bureau informatique mobilier	45				
TOTAL	45				
TOTAL GENERAL	7 275				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Primes de remboursement des obligations	50 000	22 000	30 000	42 000

Les cessions proviennent de l'opération d'Apport partiel d'actif.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	15 446	21 518			36 964
TOTAL	15 446	21 518			36 964
TOTAL GENERAL	15 446	21 518			36 964
Dont dotations et reprises exceptionnelles		21 518			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	49 910	49 910	
Autres créances clients	1 595	1 595	
Taxe sur la valeur ajoutée	29 550	29 550	
Groupe et associés	825 409	825 409	
Débiteurs divers	9 042	9 042	
Charges constatées d'avance	21 802	21 802	
TOTAL	937 307	937 307	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	5 413 463	5 413 463		
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	18 940	18 940		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	529 209		396 792	132 417
Fournisseurs et comptes rattachés	142 198	142 198		
Personnel et comptes rattachés	31 562	31 562		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 360	16 360		
Taxe sur la valeur ajoutée	266	266		
Autres impôts taxes et assimilés	672	672		
TOTAL	6 152 670	5 623 460	396 792	132 417
Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 063 384			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 999 707			

Des OCEANE (obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes) ont été souscrites au cours de l'exercice pour un montant de 2 860 000€, la valeur nominale de chaque OCEANE étant de 10 000€.

Par ailleurs, 50 OCEANE ont été converties en actions.

Le nombre de BSA attachés à ces OCEANE pouvant encore être exercés sont au nombre de 47 840 908 au 31 mars 2023.

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions début exercice	0.4796	4 127 734		4 127 734	
actions en fin d'exercice	0.0100				

En début d'exercice, le nombre de titre était de 4 127 734 pour une valeur nominale de 0.4796€

Le 30/06/2022, création de 14 314 951 actions au nominal de 0.4796€ par apport des titres de la filiale NAKA,

Le 29/09/2022, le nominal des actions a été réduit de 0.4796€ à 0.282€ pour

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

apurement des pertes antérieures, soit une réduction du capital social de 3 644 335.99€
En janvier et février 2023, création de 28 083 329 actions au nominal de 0.282€ par conversions d'OCEANE.

Le 23/03/2023:

- le nominal des actions a été réduit de 0.282€ à 0.0101€ par multiplication du nombre de titres par 28
- concomitamment, il a été procédé à l'annulation de 3 685 228 actions nouvelles pour autodétention.

En mars 2023, création de 180 555 543 titres au nominal de 0.0101 par conversions d'OCEANE.

En fin d'exercice, le capital social se compose de 1 479 598 707 titre au nominal de 0,0101€, soit un capital social de 14 943 946.93€

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'augmentation de capital	201 620	100.00
Total général	201 620	

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments			Global	Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport		
Marques	14 822			14 822	
Total	14 822			14 822	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Site internet		20.00
Concessions, brevets, licences, texte packag	73 851	33.33
Logiciels	49 700	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau et info	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Concessions, logiciels et brev	Linéaire	1 à 3 ans
Site internet	Linéaire	2 à 5 ans
Frais d'établissement	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les coûts d'acquisition des stocks correspondent au prix d'achat des marchandises. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition. Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Obligations convertibles ou échangeables

(PCG Art.831-3, Art.531-11 et 832-13)

Catégories d'obligations	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
OCABSA	5 813	3	

Des OCABSA (Obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions) ont été créées en 2018.

Le nombre d'OCABSA créée est de 250 000 au prix unitaire de 3€.

Les bons de souscriptions d'action attachés aux obligations sont convertibles en actions au prix d'exercice de 3.10 euros par action (nominal et prime d'émission).

Le nombre de BSA restant au 31/03/2023 est de 5 813.

Les droits attachés aux BSA émis par la société peuvent être exercés jusqu'au 31/12/2025.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 595
Total	1 595

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18 940
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 560
Dettes fiscales et sociales	36 423
Total	74 924

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	21 802
Total	21 802

Primes de remboursement des obligations

(Code du Commerce Art. R 123-185; PCG Art.831-3)

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Total	1

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.



Etats financier consolidés

Au 31 mars 2023



Table des matières

Table des matières	2
1 Informations financières	3
1.1 Compte de Résultat consolidé	3
1.2 Bilan consolidé	4
1.3 Tableau des Flux de Trésorerie consolidé	5
1.4 Etat des variations des capitaux propres consolidés	6
2 Evénements significatifs de l'exercice et constitution du groupe	7
2.1 Activité du Groupe	7
2.2 Evénements significatifs de l'exercice	7
2.3 Evénements post-clôture	7
2.4 Evolution du périmètre de consolidation	8
3 Principes comptables et méthodes d'évaluation	8
3.1 Principes d'établissement des comptes consolidés	8
3.2 Ecart d'acquisition	9
3.3 Immobilisations incorporelles	9
3.4 Immobilisations corporelles	9
3.5 Traitement du crédit-bail	10
3.6 Immobilisations financières	10
3.7 Dépréciation des actifs	10
3.8 Provisions pour risques et charges	10
3.9 Engagements de retraite	10
3.10 Impôts exigibles et différés	10
3.11 Résultat financier	10
3.12 Résultat exceptionnel	10
4 Notes annexes aux comptes consolidés	11
4.1 Passage résultat d'exploitation à l'EBITDA	11
4.2 Résultat financier	11
4.3 Résultat exceptionnel	11
4.4 Impôts sur le résultat	11
4.5 Ecart d'acquisition	12
4.6 Immobilisations incorporelles	13
4.7 Immobilisations corporelles	13
4.8 Immobilisations financières	14
4.9 Stocks et en-cours	14
4.10 Clients et comptes rattachés	14
4.11 Autres créances et comptes de régularisation	15
4.12 Trésorerie nette	15
4.13 Emprunts et dettes financières	15
4.14 Engagements hors bilan	16
4.15 Autres informations	17

1 Informations financières

1.1 Compte de Résultat consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice de 12 mois	Exercice de 15 mois
	31/03/2023	31/03/2022
Chiffre d'affaires	6 917	5 979
Autres produits d'exploitation	86	181
Achats consommés	-6 840	-6 517
Charges de personnel	-1 311	-1 371
Autres charges d'exploitation	-12	-1
Impôts et taxes	-35	-33
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-204	-151
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-1 399	-1 912
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	0	0
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-1 399	-1 912
Charges et produits financiers	-9 911	-251
Charges et produits exceptionnelles	-6	-633
Impôts sur les résultats	186	-38
Résultat net des sociétés intégrées	-11 130	-2 834
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-11 130	-2 834
Intérêts minoritaires	110	0
Résultat net - part du groupe	-11 020	-2 834

1.2 Bilan consolidé

En milliers d'euros			31/03/2023	31/03/2022
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Immobilisations incorporelles	10 021	(545)	9 477	971
<i>Dont écart d'acquisition</i>	9 352	-	9 352	864
Immobilisations corporelles	1 608	(1 062)	546	249
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Immobilisations financières	100	-	100	83
Actif immobilisé	11 730	(1 607)	10 123	1 302
Stocks et en-cours	760	-	760	545
Clients et comptes rattachés	1 176	(37)	1 139	1 010
Autres créances et comptes de régularisation	1 854	-	1 854	1 487
Valeurs mobilières de placement	26	-	26	24
Disponibilités	686	-	686	358
Actif circulant	4 501	(37)	4 464	3 424
TOTAL DE L'ACTIF	16 232	(1 644)	14 588	4 726
En milliers d'euros			31/03/2023	31/03/2022
Capital social			14 944	1 980
Primes d'émission			2 617	928
Réserves et résultat consolidés			(11 339)	(3 938)
Autres			-	-
Total des capitaux propres part du groupe			6 222	(1 030)
Intérêts minoritaires			65	-
Provisions pour risques et charges			-	-
Emprunts et dettes financières			7 050	4 431
Fournisseurs et comptes rattachés			974	1 049
Autres dettes et Comptes de régularisation			277	277
Total des Dettes			8 301	5 756
TOTAL DU PASSIF			14 588	4 726

1.3 Tableau des Flux de Trésorerie consolidé

En milliers d'euros	31/03/2023	31/03/2022
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net total des sociétés consolidées	(11 130)	(2 834)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non lié à l'exploitation :		
Elimination des amortissements et provisions	216	188
Elimination de la variation des impôts différés	(186)	11
Elimination des plus ou moins values de cession	-	123
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	-	-
Pénalités relatives à la conversion des emprunts obligataires	9 386	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés Intégrées et des sociétés mises en équivalence	(1 714)	(2 511)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations d'exploitation :		
Dividendes reçus des mises en équivalence	-	-
Incidence de la var. des stocks et en cours	(75)	212
Incidence de la var. des clients & autres débiteurs	(116)	240
Incidence de la var. des fournisseurs & autres créditeurs	(126)	(278)
Flux de trésorerie provenant de l'activité (1)	(2 030)	(2 338)
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immos corp. (net de la var. des dettes)	(78)	(94)
Prêts et avances consentis	(18)	(41)
Cessions d'immos corp. (net de la var. des créances)	-	18
Réduction des autres immos financières	2	25
Incidence des variations de périmètre	(57)	(1 872)
Variation nette des placements court terme	-	-
Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (2)	(156)	(2 024)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés par la société mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires	-	-
Augmentations (réductions) de capital	9 629	347
Pénalités relatives à la conversion des emprunts obligataires	(9 386)	-
Emissions d'emprunts	5 041	2 947
Remboursements d'emprunts	(2 790)	(234)
Variation nette des concours bancaires	-	-
Cession (acq.) nette d'actions propres	(2)	(45)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (3)	2 492	3 016
Incidence de la var. des taux de change (4)	-	-
VARIATION DE TRESORERIE (1)+(2)+(3)+(4)	306	(1 347)
Trésorerie d'ouverture	358	1 704
Trésorerie de clôture	664	358

1.4 Etat des variations des capitaux propres consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Réserves de conversion groupe	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts hors groupe	Total capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2023.03	1 980	928	(1 104)	-	(2 834)	(1 030)	-	(1 030)
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	(2 834)	-	2 834	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	12 964	1 688	3 646	-	-	18 299	-	18 299
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	(27)	-	-	(27)	175	148
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	(11 020)	(11 020)	(110)	(11 130)
Situation à la clôture de l'exercice 2023.03	14 944	2 617	(319)	-	(11 020)	6 222	65	6 287

2 Événements significatifs de l'exercice et constitution du groupe

2.1 Activité du Groupe

Le groupe ALGREEN est spécialisé dans l'agroalimentaire multi-activité constitué en juillet 2022, ayant pour stratégie d'intégrer des entreprises, des industries et des marques au sein d'un même groupe tout en privilégiant des PME traditionnelles et innovantes.

2.2 Événements significatifs de l'exercice

2.2.1 Constitution du groupe et entrée du périmètre sur l'exercice 22/23

La société LTBM (Les Toques Blanches du Monde) a acquis en juillet 2021, la société Unis Fish & Food. Cette dernière est fondée en 1989, et spécialisée dans la production de saumon fumé, caviar, crabe et œufs de saumon.

En avril 2022, le Conseil d'administration des Toques Blanches du Monde a approuvé les termes d'un projet d'apport partiel d'actif d'une branche complète d'activité, à savoir l'activité de distribution de produits et concepts se rattachant à la marque « LES TOQUES BLANCHES DU MONDE » à une société nouvelle dénommée LTBM Distribution, détenue à 100% par la société mère initiale

En juillet 2022, la société Les Toques Blanches du Monde est devenue le groupe ALGREEN et a finalisé son rapprochement capitalistique avec NAKA à hauteur de 51%. Fondée en octobre 2020, NAKA est une société de production de boisson pétillante fonctionnelle à base CBD.

La continuité de l'exploitation n'est pas remise en cause. En effet, les principaux actionnaires sont en mesures de supporter financièrement le groupe, afin qu'il puisse faire face à ses difficultés de trésorerie. Des augmentations de capital ont été réalisées afin de reconstituer les capitaux propres du groupe. Des levées de fonds et emprunts permettront d'assurer la continuité de l'exploitation.

2.2.2 Sortie de périmètre

Aucune sortie de périmètre n'est survenue sur l'exercice 2022/23.

2.2.3 Les incidences de la variation du périmètre

Compte tenu du changement de la date de clôture de l'entité consolidante en 2022 ainsi que les acquisitions, ci-dessous le tableau indiquant le nombre de mois d'activité de chacune des entités :

Entité	31/03/2023	31/03/2022
ALGREEN	12 mois	15 mois
LTBM	12 mois	NA
U.F.F VILLEFRANCE	12 mois	9 mois
NAKA	9 mois	NA

A titre indicatif, si l'entité mère aurait clôturé les comptes du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 et que l'acquisition de U.F.F VILLFRANCE s'est produite au 1^{er} avril 2021, le chiffre d'affaires consolidés du groupe à ce période s'élève à 6 207 K€.

Au période et périmètre constants, le groupe a enregistré une progression de 11,4% au niveau de chiffre d'affaires entre les 2 exercices.

2.3 Événements post-clôture

La société a procédé à de nouvelles augmentations de capital par conversion d'obligations en avril pour 179 499 997 actions d'une valeur nominale de 0,0101€, soit 1 812 950€.

En date du 28 juin 2023, l'Assemblée Générale extraordinaire de la société ALGREEN a approuvé la mise en œuvre de 3 opérations :

- une réduction de capital motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions ;
- un regroupement des actions de la Société sous réserve de la réalisation préalable de la réduction du capital social motivée par des pertes ;
- une réduction de capital non motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions, sous réserves de la réalisation préalable du regroupement des actions

2.4 Evolution du périmètre de consolidation

Sociétés	2022.03			2023.03		
	Méthode de consolidation	% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% intérêt
ALGREEN	Société mère			Société mère		
Filiales françaises						
U.F.F. VILLEFRANCHE	Intégration Globale	100%	100%	Intégration Globale	100%	100%
LES TOQUES BLANCHES DU MONDE				Intégration Globale	100%	100%
NAKA				Intégration Globale	51%	51%

3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les informations ci-après constituent l'annexe aux comptes consolidés annuels faisant partie intégrante des états financiers consolidés de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 mars 2023

Ces comptes sont présentés en Euros sur une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Compte tenu du changement de date de clôture de la société mère en 2022, l'exercice précédent a été présenté exceptionnellement à 15 mois, du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2022

ALGREEN (« la Société ») est une société anonyme de droit français, mère de des différentes entités du groupe. Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 537 705 592

Le siège social de la Société est situé au 9, rue des cuirassiers, 69003 Lyon.

3.1 Principes d'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe ont été établis en conformité avec les principes français prévus par les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatives aux comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis dans le respect des principes comptables :

- de prudence ;
- de continuité d'exploitation ;
- d'indépendance des exercices ;
- et de permanence des méthodes.

3.1.1 Première Consolidation

Suite à la constitution du groupe ALGREEN en juillet 2022, le groupe a choisi de procéder à une consolidation volontaire compte tenu de sa cotation sur le marché Euronext Growth. Le détail de la constitution du groupe est présenté en § 2.2.1

3.1.2 Base de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de ALGREEN ainsi que ses filiales au 31 mars 2023 sur la base de méthodes comptables homogènes et selon la convention du coût historique.

Les comptes consolidés sont clôturés au 31 mars de chaque année.

3.1.3 Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés détenues directement ou indirectement par ALGREEN sont consolidées. Le contrôle exercé peut être exclusif, conjoint ou par influence notable.

La méthode de consolidation est déterminée en fonction du contrôle exercé.

- Contrôle exclusif

Le contrôle exclusif est présumé lorsque le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage de contrôle supérieur à 50%, sauf s'il est clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Il existe aussi si le Groupe, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entreprise, dispose du pouvoir de diriger les

politiques financières et opérationnelles de l'entreprise, de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'Administration ou de l'organe de décision équivalent. La méthode retenue est l'intégration globale.

- Contrôle conjoint

Le contrôle conjoint se justifie par le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique. Il nécessite l'accord unanime des associés pour les décisions opérationnelles, stratégiques et financières. La méthode retenue est l'intégration proportionnelle.

- Influence notable

L'influence notable se détermine par le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. Elle est présumée si le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage supérieur à 20% des droits de vote dans une entité. La méthode retenue est la mise en équivalence.

3.1.4 Elimination des opérations internes au Groupe

Les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés, de même que les résultats internes au groupe (dividendes, marge en stocks, provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises consolidées). L'élimination des résultats internes est répartie entre la part groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé les résultats.

3.1.5 Conversion des comptes exprimés en devises

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en euros. La conversion des états financiers des filiales étrangères, dont la monnaie de fonctionnement diffère de l'euro, est effectuée selon les principes suivants :

- Les comptes de bilan, hormis les capitaux propres, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;

- Les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen annuel ;
- Les composantes des capitaux propres sont converties au cours historique.

Les différences de conversion résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont présentées dans une rubrique spécifique des capitaux propres intitulée « Réserves de conversion ».

3.2 Ecarts d'acquisition

Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, l'écart d'acquisition résulte de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale à la date d'acquisition.

Le coût d'acquisition des titres inclut le prix des titres, les droits d'enregistrement, les honoraires d'audit d'acquisition et d'avocat, ainsi que les commissions.

A la date d'acquisition, les actifs et passifs de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur, qui correspond à la valeur d'utilité ou à la valeur de marché.

Conformément à la possibilité offerte par le règlement de l'ANC homologué le 4 décembre 2015, le Groupe n'amortit pas ses écarts d'acquisition, en absence de limite prévisible à leur durée d'utilisation.

Ils font dorénavant l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

3.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée. Elles peuvent faire l'objet d'amortissements ou de provisions. Ainsi, une provision pour dépréciation est constituée, lorsque la valeur d'inventaire de ces actifs est inférieure au coût historique. La valeur d'inventaire est déterminée à chaque clôture, élément par élément, par référence à la capacité bénéficiaire correspondante attendue et, le cas échéant, en tenant compte de la valeur de réalisation de l'élément considéré.

3.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties selon les durées moyennes suivantes :

Frais d'établissement	5 ans en linéaire
Frais de recherche et développement	5 ans en linéaire
Logiciels	1 à 5 ans en linéaire
Constructions	10 ans en linéaire
Aménagements des constructions	5 à 10 ans en linéaire
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 à 10 ans en linéaire

3.5 Traitement du crédit-bail

Les biens pris en location-financement, dès lors qu'ils représentent un caractère significatif, sont retraités comme s'ils avaient été achetés par emprunt, comme demandé par le règlement ANC 2020-01. Les biens sont immobilisés et amortis sur une durée normale d'utilisation. En contrepartie, une dette financière est enregistrée au passif du bilan.

3.6 Immobilisations financières

Les titres de participation des sociétés non consolidées et les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition et sont, si nécessaire, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'inventaire à la date de clôture.

3.7 Dépréciation des actifs

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

3.8 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Les provisions pour risques et charges concernent principalement des provisions pour risques de travaux complémentaires ou litiges entreprises.

3.9 Engagements de retraite

Compte tenu de l'âge moyen des salariés du groupe, le groupe a choisi de ne pas comptabiliser la provision des indemnités de départs à la retraite dans les comptes consolidés. Le détail des engagements hors bilan est précisé dans § 4.13.1

3.10 Impôts exigibles et différés

Les impositions résultant des éléments suivants ont été comptabilisées :

- Décalages temporaires entre comptabilité et fiscalité ;
- Retraitements et éliminations imposés par la consolidation ;
- Déficit fiscal reportable et dont l'imputation sur des bénéfices futurs est probable.

Le taux de la comptabilisation de l'imposition différé est déterminé en fonction des règles en vigueur. Pour l'exercice clos au 31 mars 2023, ce taux s'élève à 25%.

3.11 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux intérêts d'emprunts, aux pertes et gains de changes et aux dotations et reprises de provisions financières.

3.12 Résultat exceptionnel

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes du groupe, sont comptabilisés en résultat exceptionnel

4 Notes annexes aux comptes consolidés

4.1 Passage résultat d'exploitation à l'EBITDA

En milliers d'euros	31/03/2023	31/03/2022
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	(1 399)	(1 912)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(204)	(151)
EBITDA Groupe	-1 196	-1 761

4.2 Résultat financier

En milliers d'euros	31/03/2023	31/03/2022
Produits financiers de participations	✓ -	-
Prod. de cession & aut. prod/ équiv. de trésorerie	-	-
Gains de change sur autres dettes et créances - réalisés	-	-
Autres produits financiers	✓ 1	5
Transfert de charges financières	-	-
Reprises sur provisions et amortissements financiers	✓ -	-
Produits financiers	1	5
Charges d'intérêts	(438)	(218)
Autres charges financières	✓ (9 444)	-
Dotations aux provisions et amortissements financiers	(30)	(38)
Charges financières	(9 912)	(256)
Résultat financier	-9 911	-251

Le résultat financier à fin mars 2023 comprend exceptionnellement les pénalités liées à la conversion des emprunts obligataires

4.3 Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	31/03/2023	31/03/2022
Produits excep. s/ exercices antérieurs	-	-
Produits de cession des actifs immobilisés	-	18
Autres produits exceptionnels	✓ 14	43
Reprises sur provisions exceptionnelles	-	-
Produits exceptionnels	14	61
Charges excep. s/ exercices antérieurs	-	-
VNC des actifs immobilisés cédés	✓ (1)	(131)
Autres charges exceptionnelles	(20)	(564)
Ajust Prod et charges intra-gpe exceptio	-	-
Dotations aux provisions exceptionnelles	-	-
Charges exceptionnelles	(20)	(695)
Résultat exceptionnel	-6	-633

4.4 Impôts sur le résultat

4.4.1 Ventilation de la charge d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2023
Impôts exigibles	-
Impôts différés	186
Impôts sur le résultat	186

4.4.2 Preuve d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2023
Résultat avant impôts et avant la QP du résultat des entités en MEE	(11 316)
IS théorique (25% en 2023.03)	2 829
Autres charges non déductibles et produits non imposables	(3)
Déficit reportable non activé / Utilisation	(2 640)
IS calculé	186

Selon les différents prévisionnels, le Groupe a décidé de limiter à 5 845K€ l'activation du déficit reportable liée aux 3 entités opérationnelles.

4.5 Ecarts d'acquisition

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2022	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31/03/2023
ALGREEN	-	-	-	-	-
U.F.F. VILLEFRANCHE	864	-	-	864	864
LES TOQUES BLANCHES DU MONDE	-	-	-	-	-
SA NAKA	-	8 488	-	-	8 488
Total Ecart d'acquisition Brut	864	8 488	-	-	9 352
ALGREEN	-	-	-	-	-
U.F.F. VILLEFRANCHE	-	-	-	-	-
LES TOQUES BLANCHES DU MONDE	-	-	-	-	-
SA NAKA	-	-	-	-	-
Total Amortissements / dépréciations	-	-	-	-	-
Valeurs nettes des écarts d'acquisition	864	8 488	0	0	9 352

4.6 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31/03/2022	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31/03/2023
Valeurs brutes	494	4	-	171	670
Frais de recherche	-	4	-	39	44
Concessions, brevets & droits similaires	324	-	-	132	456
Droit au bail	-	-	-	-	-
Fonds commercial	80	-	-	-	80
Marque	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	91	-	-	-	91
Avances et acomptes s/immo. incorp.	-	-	-	-	-
Amortissements/dépréciations	(387)	(77)	-	(81)	(545)
Amt/Dép. frais développ.	-	-	-	-	-
Amt/Dép. frais de rech.	-	(10)	-	(16)	(26)
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	(269)	(59)	-	(65)	(393)
Amt/Dép. fonds commercial	(31)	(6)	-	-	(37)
Amt/Dép. autres immos incorp.	(88)	(1)	-	-	(89)
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles	107	-72	0	90	125

4.7 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31/03/2022	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31/03/2023
Valeurs brutes	1 182	385	-	41	1 608
Terrains	-	-	-	-	-
Agencements sur terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Installations tech, matériel & outillage	652	265	-	-	917
Autres immobilisations corporelles	388	72	-	-	461
Matériel de bureau	-	-	-	-	-
Matériel de transport	88	42	-	32	163
Matériel informatique	53	1	-	9	62
Immobilisations corporelles en cours	-	5	-	-	5
Amortissements/dépréciations	(933)	(109)	-	(19)	(1 062)
Amt/Dép. Agencements sur terrains	-	-	-	-	-
Amt/Dép. constructions	-	-	-	-	-
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	(634)	(36)	-	-	(670)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	(224)	(50)	-	-	(274)
Amt/Dép. Matériel de bureau	-	-	-	-	-
Amt/Dép. Matériel transport	(31)	(15)	-	(16)	(61)
Amt/Dép. Matériel informatique	(44)	(9)	-	(3)	(56)
Valeurs nettes des immobilisations corporelles	249	276	0	22	546

4.8 Immobilisations financières

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2022	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31/03/2023
Valeurs brutes	83	20	(2)	-	100
Titres de participation	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	83	20	(2)	-	100
Déprecations	-	-	-	-	-
Déprecations des titres de participation	-	-	-	-	-
Valeurs nettes des immobilisations financières	83	20	-2	0	100

4.9 Stocks et en-cours

<i>En milliers d'euros</i>	Brut	Déprecations	31/03/2023	31/03/2022
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	449	-	449	370
Stocks - en-cours de production	-	-	-	-
Stocks -pds finis et intermédiaires	86	-	86	53
Stocks de marchandises	225	-	225	123
Stocks et en-cours	760	0	760	545

4.10 Clients et comptes rattachés

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2023	31/03/2022
Valeurs brutes	1 176	1 030
Provisions pour déprecations	(37)	(20)
Clients et comptes rattachés	1 139	1 010

4.11 Autres créances et comptes de régularisation

En milliers d'euros	31/03/2023	31/03/2022
Valeurs brutes	1 854	1 487
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	-	-
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	2	20
Créances fiscales et sociales	137	170
Impôts différés - actif	1 477	1 120
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant	-	-
Comptes courants Groupe actif - courant	-	-
Autres créances	104	41
Frais d'émission d'emprunt	42	50
Charges constatées d'avance	91	87
Provisions pour dépréciations	-	-
Dép. comptes courants	-	-
Dép. autres créances & intérêts courus - courant	-	-
Autres créances et comptes de régularisation	1 854	1 487

Les autres créances et compte de régularisation sont dues à moins d'un an.

4.12 Trésorerie nette

En milliers d'euros	31/03/2023	31/03/2022
Valeurs mobilières de placement	26	24
Disponibilités	686	358
Trésorerie passive	(22)	(0)
Trésorerie nette	690	382

4.13 Emprunts et dettes financières

4.13.1 Variation des dettes financières

En milliers d'euros	31/03/2022	Augmentation	Remboursement	Variations de périmètre	Autres	31/03/2023
Emprunts obligataires	1 993	5 063	(1 642)	-	-	5 413
Emprunts auprès établis. de crédit	2 353	307	(1 082)	16	(0)	1 595
Emission titres part. et avances de l'état	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	84	0	(66)	-	-	19
Concours bancaires courants	-	-	(12)	32	-	20
Intérêts courus non échus	0	2	-	-	-	2
Emprunts et dettes financières	4 431	5 372	-2 801	48	0	7 050

4.13.2 Echancier des dettes financières

En milliers d'euros	< à 1an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	31/03/2023	31/03/2022
Emprunts obligataires	5 413	-	-	5 413	1 993
<i>dont obligations convertibles</i>	900			900	900
<i>dont OCEANE European High Growth</i>	3 510			3 510	
<i>dont Green bonds ASSET Segregated</i>	1 003			1 003	1 093
Emprunts auprès établis. de crédit	664	799	132	1 595	2 353
Emprunts obligataires mezzanine - courant	-	-	-	-	955
Emission titres part. et avances de l'état	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	19	-	-	19	84
Concours bancaires courants	20	-	-	20	-
Intérêts courus non échus	2	-	-	2	0
Emprunts et dettes financières	6 118	799	132	7 050	4 431

4.14 Engagements hors bilan

4.14.1 Engagement pour les indemnités du départ à la retraite

En matière des engagements pour les indemnités du départ à la retraite, le total de la provision à fin mars 2023 s'élève à 44K€. Les hypothèses retenues pour le calcul de la provision sont présentées ci-dessous :

- Convention collective : Commerce de Gros et Produits alimentaires élaborés
- Méthode de calcul rétrospective des unités de crédits projetées (conforme IAS 19). Les indemnités de fin de carrière sont calculées sur la base du salaire de fin de carrière. Les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée à la clôture de l'exercice.
- Population retenue : Tous les salariés des catégories cadres et employés présents au 31 mars 2023
- Rémunération brute retenue : salaire brut mensuel moyen
- Table de mortalité retenue : INSEE 2022
- Taux d'actualisation : 3,63%
- Taux de croissance annuel de salaires : 1-4%
- Turn over : faible
- Départ volontaire à la retraite à l'âge de 60-67 ans.
- Le calcul est effectué en tenant compte d'un taux de charges sociales estimé à 32-43% (hors charges relatives à la caisse des congés payés).

4.14.2 Autres engagements donnés

Néant

4.15 Autres informations

4.15.1 Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

Le Groupe ne souhaite pas communiquer les sommes relatives à la rémunération des mandataires sociaux car cela équivaldrait à mentionner des éléments de rémunérations individuelles.

4.15.2 Parties liées

Les transactions avec les parties liées conclues au cours de l'exercice 2022/23 ayant été, soit réalisées à des conditions normales de marché, soit ne présentant pas d'importance significative au regard du Groupe, aucune information relative à ces opérations n'est communiquée.

4.15.3 Effectifs moyens

<i>Effectif moyen</i>	31/03/2023
Cadre	8
Employé, AM et autres	14
Total	22

4.15.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2023
Audit	
Certification des comptes	7,0
Services autres que la certification des comptes	
Autres prestations	
Juridique, Fiscal, Social	
Autres	
Total des honoraires	7



**Rapport du commissaire au comptes
sur les comptes annuels et les
comptes consolidés.**

**Rapport spécial sur les conventions
réglementées.**

Au 31 mars 2023



ALGREEN

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 mars 2023)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 mars 2023)

ALGREEN

9 rue des cuirassiers
69003 Lyon

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALGREEN relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Informations générales complémentaires » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du principe de la continuité d'exploitation.



TÉL. / 04 28 00 20 00



87 rue de Sèze
69006 Lyon



[pkf-arsilon.com](https://www.pkf-arsilon.com)

ALGREEN

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
(Exercice clos le 31 mars 2023)*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financières et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou

ALGREEN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 mars 2023)

en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

ALGREEN

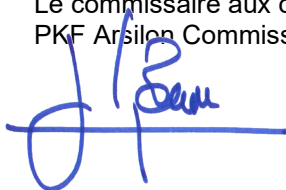
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
(Exercice clos le 31 mars 2023)

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 28 juillet 2023

Le commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux comptes



Jean-François Bourrin

ALGREEN

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 mars 2023)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 mars 2023)

ALGREEN

9 rue des cuirassiers
69003 Lyon

À l'assemblée générale de la société Algreen,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Algreen relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Nous vous précisons que votre société n'étant pas astreinte à publier des comptes consolidés, ceux-ci ont été établis sur une base volontaire.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evènements significatifs de l'exercice » de l'annexe des comptes consolidés concernant l'application du principe de la continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative

liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Lyon, le 28 juillet 2023

Le commissaire aux comptes
PKF Arsi on Commissariat aux comptes



Jean-François Bourrin

ALGREEN

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 mars 2023)**

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023)

ALGREEN

9 rue des Cuirassiers
Wellio Part-Dieu
69003 Lyon

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de prestations de services avec la société PM

Personne concernée : la société PM, représentée par Monsieur Patrick Marché

La société PM, dont Monsieur Patrick Marché est Président et Associé unique, apporte un concours à la Société en matière de :

- stratégie et d'ingénierie financière dans le but d'accompagner, gérer et suivre les différentes opérations de marché sur le compartiment Euronext Growth et de levée de fonds dans le cadre de placement privé ou d'offre au public ;

- de développement commercial à l'international ;
- recherche de croissance externe en France et à l'international dans le secteur agroalimentaire ;

La redevance fixe mensuelle est de 20.000 euros HT.

Cette convention de prestations a une durée de 5 ans à compter du 24 janvier 2023.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, les sommes facturées à votre société ont été de 60.000 euros.

Convention de prestations de services avec la société PM, par le biais d'une rémunération brute

Personne concernée : la société PM, représentée par Monsieur Patrick Marché

La société PM, dont Monsieur Patrick Marché est Président et Associé unique, apporte un concours à Société en matière de :

- stratégie et d'ingénierie financière dans le but d'accompagner, gérer et suivre les différentes opérations de marché sur le compartiment Euronext Growth et de levée de fonds dans le cadre de placement privé ou d'offre au public ;
- de développement commercial à l'international ;
- recherche de croissance externe en France et à l'international dans le secteur agroalimentaire ;

La rémunération est fixée à 7.600 euros brut mensuel.

Cette convention de prestations prend effet à partir du 04 octobre 2022 pour une durée de 5 ans. Dans les faits, cette convention a été appliquée sur 3 mois, d'octobre 2022 à décembre 2022.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, les sommes versées ont été de 22.800 euros bruts.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention d'abandon de compte courant

Personne concernée : Monsieur Patrick Marché

Monsieur Patrick Marché a consenti un abandon de compte courant, au cours des exercices 2013 et 2014, avec clause résolutoire d'un retour à meilleur fortune. Le retour à meilleure fortune étant caractérisée par le fait que la société ait retrouvé des capitaux propres égaux au capital social.

L'abandon de compte courant de Monsieur Patrick Marché au profit de votre société s'est élevé en 2013 à 9.500,46 euros et en 2014 à 3.994,56 euros soit un total de 13.495,02 euros.

La clause de retour à meilleur fortune n'a pas été actionnée sur cet exercice.

Convention de prestations de services avec la société PM

Personne concernée : la société PM, représentée par Monsieur Patrick Marché

La société PM, dont Monsieur Patrick Marché est Président et Associé unique, facture des prestations d'assistance dans les domaines financier, commercial et technique moyennant une redevance fixe de 15.000 euros hors taxe par mois. Elle s'engage également à payer une redevance variable proportionnelle de 5% du montant total des fonds levés auprès des investisseurs sollicités directement ou indirectement par la société PM.

Cette convention a une durée de 5 ans à compter du 2 novembre 2021.

Un avenant a été conclu le 13 juillet 2022, portant le montant de la redevance fixe à 6.000 €, assortie d'une redevance variable proportionnelle de 5% du montant total des fonds levés auprès des investisseurs sollicités directement ou indirectement par la société PM. Toutes les autres clauses restent inchangées.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, les sommes facturées à votre société ont été de 63.000 euros. Dans les faits, cette convention a été appliquée sur 6 mois, d'avril 2022 à septembre 2022.

Fait à Lyon, le 28 juillet 2023

Le commissaire aux comptes
PKF Arsiloh Commissariat aux comptes



Jean-François Bourrin